YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2000

DELIBERATION N° 2000/04/719

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE RELATIVE AU FONDS D'AIDE EXCEPTIONNEL EN FAVEUR DES COMMUNES EN CONTRAT DE VILLE

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du 3 février 2000 du Conseil Général de l'Essonne décidant de la création d'un fonds d'aide exceptionnel au profit des communes retenues au titre des contrats de ville 2000-2006,

CONSIDERANT que ce fonds, qui s'élève au minimum à 3 000 000 F par commune, est destiné à la réalisation d'opérations visant en particulier à :

- l'amélioration du cadre de vie et de la sécurité dans les quartiers dégradés, par des actions d'aménagement des espaces extérieurs, d'espaces d'accueil des enfants, d'espaces de convivialité ainsi que des travaux de sécurisation, notamment l'éclairage public ou autres préconisations des contrats locaux de sécurité (C.L.S.),

- l'amélioration de l'accessibilité des quartiers,

- l'aide à la construction ou à la réhabilitation d'équipements permettant de renforcer le tissu social et de redynamiser le commerce de proximité,

APRES en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission des Finances,

A la majorité des voix (5 abstentions : Mme MERY + pouvoir, M. PICARD + pouvoir, Mme GREMILLON),

APPROUVE la liste des travaux devant faire l'objet d'une subvention dans le cadre du fonds exceptionnel,

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 69 49 76 00 - FAX : 69 48 63 98

OPERATION	MONTANT
Travaux C.E.C.	1 327 000 F H.T.
Rue Royale/Belle Etoile	99 500 F H.T.
Rue du Parc	470 000 F H.T.
Rue du Stade	1 000 000 F H.T.
Parking Pointe des Canotiers	380 000 F H.T.
Sécurisation parking patinoire	600 000 F H.T.
Eclairage Centre Loisirs Grosbois	80 000 F H.T.
Eclairage rue Sisley	265 000 F H.T.

AUTORISE Monsieur le Député Maire à signer tous les documents afférents à l'attribution de cette aide financière.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

MAIRIE D'YERRES (ESSONNE)

Pour extrait conforme,
Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
- 2 MAI 2000
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

MAIRIE D'YERRES

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture
le 2-5-2000 et de la publication
le 28-4-2000
Le Maire.